

2023 DEVE 62 Dénomination « Promenade Jean-Jacques Sempé » attribuée à l'espace vert situé promenade de l'allée du Séminaire-Jean-Jacques Olier dans le 6^e arrondissement

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3, 4, 5 octobre 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « Promenade Jean-Jacques Sempé » à l'espace vert situé promenade de l'allée du Séminaire-Jean-Jacques Olier dans le 6^e arrondissement ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2^e commission, et par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8^e commission ;

Délibère :

Article 1 : La dénomination « Promenade Jean-Jacques Sempé » est attribuée à l'espace vert situé promenade de l'allée du Séminaire-Jean-Jacques Olier (6^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.